


**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 02 JUIN 2025

La ministre

Réf : MCL/2025-05/18066

Monsieur Marcel ROGEMONT
Président
Fédération des Offices Publics de l'Habitat
14, rue Lord Byron
75008 PARIS

Monsieur le Président,

A la suite de l'alerte que vous m'avez exprimée s'agissant du remboursement des frais de déplacement auxquels sont exposés les administrateurs des organismes de logement social, afin qu'il puisse explicitement être réalisé sur une base forfaitaire, je tiens à vous faire part de ma plus grande attention à ce sujet essentiel.

L'engagement des administrateurs des organismes de logement social, en particulier ceux à qui est confié un mandat de représentation des locataires, est essentiel au bon fonctionnement de la gouvernance des organismes. La qualité de la manière dont tant les personnes retraitées qu'en situation d'activité assument leur charge est reconnue, et je sais leur engagement.

Je partage avec vous la vive préoccupation que cette charge soit équitablement compensée, sans remettre en cause le principe général selon lequel le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.

C'est pourquoi je souhaite d'abord vous confirmer que l'arrêté du 16 janvier 2025, pris par mes services, ne remet pas en cause les délibérations des organismes prévoyant un remboursement forfaitaire, ainsi que le cadre normatif le prévoyait avant la publication de cet arrêté qui, pour rappel, revalorise et actualise les montants plafonds des indemnisations, en particulier celles dont peuvent bénéficier les salariés et les indépendants.

Toutefois, je comprends la préoccupation des organismes et des élus locaux quant aux incertitudes peut induire dans la pratique de la gestion courante. Soucieuse d'une norme claire et explicite, je soutiens donc votre proposition d'une clarification rapide des textes réglementaires existants. J'ai saisi en ce sens mon collègue Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, également associé à la signature de ces textes, afin de pouvoir en assurer un ajustement rapide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Valérie LÉTARD